

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID : 001-200070118-20241004-DEC_24_94-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-94 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds d'aide à l'investissement » pour la réalisation d'une clôture à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement VisioMômes

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu la délibération 2022/11/29/01 du conseil communautaire du 29 novembre 2022 donnant délégation au Président pour signer toutes les Conventions d'Objectif et de Financement, chartes, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain,

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre des « Fonds nationaux ALSH »,
Considérant le besoin pour l'Accueil de Loisirs de réaliser une clôture périphérique afin de sécuriser l'Accueil de Loisirs par rapport à tous les usages extérieurs (associations de VisioSport, collège), à certains enfants à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap qui tentent d'échapper à la vigilance des animateurs parfois, des intrusions malveillantes éventuelles,

Vu le devis de clôture d'un montant de 7 500€ HT (soit 9 000€ TTC),

Vu les crédits inscrits en investissement au budget principal,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la Commission Social et Vie Sportive du 02 octobre 2024,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 4500€ correspondant à 60% du coût hors taxe des travaux de réalisation d'une clôture pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement VisioMômes.

Article 2 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Fait à MONTCEAUX, le 04/10/2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX